



RAPPORT SUR LA COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE

DROIT À UNE ALIMENTATION
SAINE ET ÉQUILIBRÉE - 2021



COLOPHON :

Auteures :

- Anne Van Coppenolle (DiCS - SPW)
- Christine Mainguet (IWEPS) (chapitre 3)

Coordination de la publication :

- Carine Jansen (DiCS - SPW)

Édition, mise en page et communication web :

- Boris Lonnew (DiCS - SPW)

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales moyennant mention de la source

Illustrations :

- Olivier Pirnay

Remerciements pour leur contribution à l'Etat des lieux statistiques :

Pour l'IWEPS : Julien Charlier, Olivier Colicis, Anne Deprez, Christine Ruyters, Delphine Thimus, Yves Tilman, Annick Vandenhooft. Le texte se base sur les statistiques d'avril 2021. Pour une actualisation, se référer aux sites internet repris en note de bas de page

Contribution à l'inventaire des dispositifs et à la rédaction des fiches, aux groupes de travail de l'atelier évaluatif et prospectif et à la relecture de ce chapitre :

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- SPF Finances et SPF Economie

CONTACTS

DiCS

Direction de la Cohésion sociale

SPW Intérieur & Action sociale
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

<http://cohesionsociale.wallonie.be>
dics@spw.wallonie.be

Téléphone - 081/32.73.45

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 Belgrade - Namur

<http://www.iweps.be>
info@iweps.be

Téléphone - 081/46.84.11

Fax - 081/46.84.12

FWB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

www.federation-wallonie-bruxelles.be
info@cfwb.be

Téléphone - 0800/20.000



Table des matières - Droit à une alimentation saine et équilibrée

1.	Fondements du droit	4
2.	Finalité du droit	5
3.	Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit	6
	Disponibilité et accès aux produits alimentaires	6
	Dépenses en alimentation	7
	Budget consacré à l'alimentation	7
	Et quand l'argent manque	7
	Recours à l'aide alimentaire	7
	Alimentation et santé	9
	Etat nutritionnel	9
	Habitudes nutritionnelles	12
	Attentes par rapport à l'alimentation	14
	Production agricole en Wallonie	14
	Production maraîchère et élevage bio en Wallonie	14
	Une alimentation durable	15
4.	Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit	16
	Informar, communiquer et sensibiliser	16
	Orienter, accompagner, encadrer, former	16
	Réduire les inégalités, favoriser l'équité, encourager les solidarités, favoriser la mise en réseau, créer le lien	17
	Développer l'offre	17
	Donner une aide, financer	18
	Montrer l'exemple, adopter le changement	18
5.	Regards "critiques"	19
6.	Enjeux et perspectives au regard de ce droit	20
7.	En conclusion	21
8.	Synthèse	22



1. Fondements du droit¹

Le droit à l'alimentation n'est pas un droit fondamental en tant que tel. Dans les textes², il apparaît directement lié au droit à un niveau de vie suffisant qui permet, lui, de couvrir les besoins alimentaires. Toutefois, dans la littérature³, l'alimentation tend, de plus en plus, à être considérée comme un droit pour tous les hommes. A ce titre, **on peut en dégager trois priorités :**

- ♦ **La disponibilité à partir de ressources naturelles (à travers la production, la pêche, la chasse, la cueillette) ou en vente (marchés, magasins)**

Les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets :

- pour améliorer les méthodes de production, de conservation⁴ et de distribution des denrées alimentaires par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion de principes d'éducation nutritionnelle et par le développement ou la réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles ;
- pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins, compte tenu des problèmes qui se posent tant aux pays im-

portateurs qu'aux pays exportateurs de denrées alimentaires.

- ♦ **L'accessibilité qui garantit un accès physique et économique (financièrement abordable)**

Chaque être humain a le droit de se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant :

- pour produire sa propre alimentation, une personne a besoin d'un accès à la terre, à l'eau, aux matériaux de reproduction (semences, plants, animaux reproducteurs, ...) et aux ressources et équipements nécessaires à la production, au stockage et à la transformation des denrées alimentaires ;
- pour l'acheter, elle a besoin d'argent et d'un accès au marché.

Le droit à l'alimentation implique que les Etats créent un cadre habilitant qui permette aux individus d'utiliser leur plein potentiel en vue de produire ou de se procurer une alimentation adéquate pour eux-mêmes et leurs familles. Et ce droit est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec autrui, a accès à tout instant, physiquement et économiquement, à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer.

Cela requiert non seulement que la nourriture soit disponible mais aussi qu'elle soit accessible. Si toutefois, des individus sont dans l'incapacité de se nourrir par leurs propres moyens (conflit armé, catastrophe naturelle, détention, ...), l'Etat a l'obligation de leur fournir directement leur alimentation.

1 Les références des textes réglementaires nationaux et des conventions internationales mentionnés sont consultables dans la [rubrique "publications" du portail de la Cohésion sociale](#).

2 Dont le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, article 11.

3 Olivier De Schutter : "Le droit à l'alimentation en tant que droit de l'homme".

4 Hormis cette référence dans les textes, il est peu fait place à un chaînon manquant entre la production et la vente, mais pourtant crucial dans la mise à disposition des aliments : le conditionnement et la transformation des produits primaires.



- ♦ **L'adéquation de l'alimentation par rapport aux besoins diététiques tenant compte de l'âge, des conditions de vie, de santé, de travail, de sexe, ... par rapport aux dangers (nocivité), par rapport au "culturellement acceptable"**

Pour le rapporteur spécial, le droit à l'alimentation, c'est "le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qua-

litativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur".

Depuis de nombreuses années maintenant, le lien est avéré entre la qualité de l'alimentation et la santé et des conseils sont régulièrement prodigués pour inciter chacun à faire davantage attention au choix des aliments consommés.



2. Finalité du droit⁵

Dans le cadre des travaux de réflexion évaluative et prospective, les participants issus des institutions ont formulé la finalité de ce droit comme suit :

"Tous les citoyens wallons ont droit à une alimentation en quantité et en qualité suffisante (équilibrée et diversifiée), accessible physiquement et économiquement".

⁵ Telle qu'exprimée par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif sur ce droit.

3. Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit (IWEPS)

Cette présentation de quelques statistiques sur la situation en matière de droit à l'alimentation en Wallonie aborde, conformément aux finalités définies par le groupe de travail, successivement, l'accès matériel et financier aux produits alimentaires, les habitudes nutritionnelles et leur lien avec la santé, les attentes par rapport à l'alimentation et quelques données sur les modalités de la production agricole en Wallonie. Dans la limite des informations disponibles, ces indicateurs sont présentés pour différents segments de la population wallonne, classes d'âge, niveaux de revenu ou répartition géographique.

Disponibilité et accès aux produits alimentaires

En Wallonie, la densité du maillage territorial des commerces permet un accès diversifié aux produits nécessaires à l'alimentation, même si des disparités territoriales peuvent être relevées. Ainsi, l'offre en moyennes et grandes surfaces proposant des produits alimentaires n'est pas également répartie sur le territoire⁶.

L'accessibilité à ces commerces dépend fortement du mode de déplacement ; les ménages qui n'ont pas de voiture (16% de la population wallonne⁷) peuvent rencontrer des difficultés pour y accéder⁸. Selon l'enquête réalisée pour l'Institut Solidaris en 2019⁹, **si un tiers (34%) des francophones déclare acheter pratiquement tous ses produits alimentaires en grande surface** (Carrefour, Delhaize, Colruyt, ...),

une proportion équivalente combine grandes surfaces, petits commerces ou marchés. Un cinquième (21%) fréquente presque uniquement les hard discounters (Aldi, Lidl, ...). Seuls un peu plus de 10% achètent quasiment tous les produits alimentaires dans les petits commerces ou sur les marchés.

Un peu moins de la moitié (44%) des personnes qui ont des difficultés financières (personnes qui déclarent "faire ses courses à 5 euros près"), et un chômeur sur trois, achètent pratiquement tout dans les magasins hard discount. A l'inverse, les personnes reprises dans les catégories socioprofessionnelles supérieures sont proportionnellement plus nombreuses (27%) à fréquenter très régulièrement les petits commerces et les marchés.

On a vu se développer ces dernières années des circuits-courts de vente de produits alimentaires, ventes à la ferme, coopératives de producteurs, entreprises de maraîchage dans le secteur de l'économie sociale¹⁰, ... La part des achats alimentaires qui se réalisent dans ces structures n'est pas encore connue avec précision. En Wallonie, une centaine de groupes d'achat commun (GAC) ont été recensés en 2020¹¹.

De même, on ne dispose pas d'estimations de l'autoproduction alimentaire par ces ménages qui produisent eux-mêmes une partie des aliments qu'ils consomment, notamment en cultivant un potager, individuel ou collectif, et / ou en élevant quelques animaux en basse-cour. La Wallonie compte environ une centaine de potagers collectifs, initiés par des citoyens, des écoles, des centres publics d'aide sociale (CPAS) (Pleyers, G. op.cit.), des Plans de cohésion sociale ou d'autres institutions.

6 https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000202. Cet indicateur est repris dans l'Indice local d'accès au droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité, établi par l'IWEPS.

7 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/enquete-de-mobilite-aupres-menages-wallons/>

8 <http://cohesion sociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-Mobilit%C3%A92020.pdf>

9 Solidaris 2019 : enquête auprès de 1329 personnes représentatives de la population belge francophone interrogées par internet (Marge d'erreur (95% : +/- 2,7%) :

<https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2019/10/AlimentationVF.pdf>

10 <https://maraichonspourinsertion.wordpress.com/insertion-et-maraichage2/insertion-et-maraichage/>

11 Pleyers G. (2020) "Les mouvements pour l'alimentation locale en Belgique. Des initiatives locales aux collaborations institutionnelles", dans : Maïté Juan éd., Du social business à l'économie solidaire. Critique de l'innovation sociale. Toulouse, Érès, "Sociologie économique", 2020, p. 189-215.



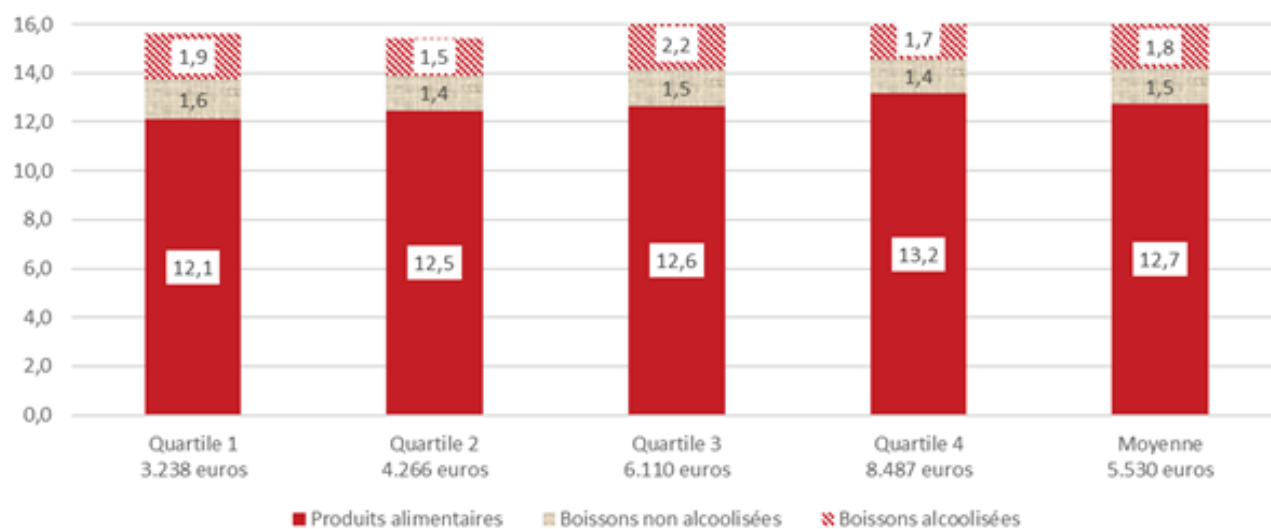
Dépenses en alimentation

◆ Budget consacré à l'alimentation

Si la **part du budget que les ménages consacrent à l'alimentation est équivalente, et vaut environ 12%, quel que soit le niveau**

des revenus, les montants consacrés à ce poste varient du simple à plus du double si l'on compare les Wallons qui se situent dans le quartile de revenu le plus faible (budget alimentation : 3.238 euros par an), par rapport aux Wallons dont les revenus sont les plus élevés (budget alimentation : 8.487 euros par an)¹².

Graphique 1 : Montant et répartition des dépenses annuelles moyennes en alimentation des ménages, par quartile de revenus, en pourcentage de la consommation totale (2018)



Source : Enquête sur les budgets des ménages 2018 EU-HBS, Statbel, calculs IWEPS

◆ Et quand l'argent manque

En Wallonie, en 2020, selon l'enquête SILC, **6,4% des Wallons déclaraient ne pas être en capacité financière de pouvoir manger des protéines tous les deux jours** ("S'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson")¹³.

Plusieurs enquêtes mettent en évidence que l'alimentation est très souvent la variable d'ajustement dans le budget des personnes en situation de précarité. Il leur reste très peu

d'argent pour l'alimentation après le paiement des factures incompressibles, dont celles liées au logement¹⁴.

◆ Recours à l'aide alimentaire

De plus en plus de personnes en situation de pauvreté recourent en urgence à l'aide alimentaire. Celle-ci peut prendre plusieurs formes : services de distribution de colis, épiceries sociales, restaurants sociaux, parfois aussi chèques alimentaires¹⁵...

¹² Selon une analyse publiée en décembre 2018 par l'Institut du développement durable, les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées ont augmenté de 50% (passage de 100 à 153) entre 1998 et 2018, en particulier après la crise des prix alimentaires en 2008. <http://www.iddweb.eu/?p=485>

¹³ Estimation à partir de l'enquête SILC 2020. Les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. On peut affirmer avec 95% de certitude qu'en 2019, 6,4% des Wallons déclaraient ne pas pouvoir manger de protéines tous les deux jours. Ce pourcentage se situe entre les marges 4,7% et 8,1%. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-materielle-sociale/>

¹⁴ Voir par exemple le rapport ATD Quart-Monde France Se nourrir lorsqu'on est pauvre Ramel M., Boissonnat Pelsy H., Sibué-De Caigny C., Zimmer M.F. Revue Quart Monde Dossiers et documents N°25 2014 <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2016/07/Se-nourrir-lorsquon-est-pauvre.pdf>

¹⁵ Un répertoire des différentes initiatives est régulièrement actualisé par la Fédération des Services sociaux <https://www.fdss.be/fr/repertoire-de-l-aide-alimentaire/>

En 2017, selon la Fédération belge des banques alimentaires, 1,96% de la population wallonne avait bénéficié des banques alimentaires (soit plus de 70.000 personnes). Ce pourcentage est en augmentation depuis le début des années 90¹⁶.

La multiplicité des intervenants, publics (essentiellement les CPAS) ou privés, de tailles très diverses, et la grande variété des réponses apportées rendent difficile une estimation du nombre total de personnes concernées et de la fréquence à laquelle elles ont recours à

l'aide. Le tableau 1, publié en 2019, combine plusieurs sources de données (pour pallier l'absence de données exhaustives)¹⁷.

Notes :

1) Données ne tenant pas compte des personnes aidées par les CPAS recevant l'aide du FEAD

2) Données incluant les personnes aidées par les CPAS recevant l'aide du FEAD (FdSS, 2016, pp. 16-17)

3) Extrapolation à partir des données fournies par 162 organismes (FdSS, 2016, pp. 18)

4) Il s'agit des personnes qui ont effectivement reçu de l'aide alimentaire, quelle que soit la fréquence ou la forme de l'aide.

Tableau 1 : Estimation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en Belgique et en Wallonie (entre 1996 et 2018)

Année	Nombre de personnes "démunies" et aidées par les banques alimentaires en Belgique	Nombre de personnes "démunies" et aidées par les banques alimentaires en Wallonie	Nombre de personnes aidées en Belgique selon le FEAD
1996	73.768		
2006	106.895		
2016	143.287 (1)	69.798	243.000 (en 2014) (2)
2017	157.151	71.065	430.228 (dont 115.129 en Wallonie) (4)
2018	159.081		

Sources : Fédération belge des banques alimentaires (FBBA) (rapports annuels d'activité 2017 et 2018), Fédération des Services sociaux (FdSS) (2016), Fonds européen d'Aide aux plus démunis (FEAD), Service Public fédéral de Programmation - Intégration sociale (SPP-IS)

Dès avant la crise sanitaire, en août 2019, la Fédération belge des banques alimentaires avait constaté, pour l'ensemble de la Belgique, une augmentation de plus de 10.500 bénéficiaires par rapport à fin 2018¹⁸.

L'année 2020 a vu une nouvelle augmentation significative du nombre de bénéficiaires, de 6%, en moyenne mensuelle, par rapport à 2019. En Belgique, en 2020, entre 175.000 et 195.000 personnes, selon les mois, ont fait appel à l'aide alimentaire fournie par les associa-

tions affiliées aux Banques Alimentaires¹⁹.

De leur côté, l'ensemble des organisations qui ont bénéficié du Fonds européen d'Aide aux plus démunis (FEAD) déclarent avoir aidé en Belgique en 2019, 413.058 personnes²⁰. Une hausse notable par rapport aux années précédentes.

Une analyse par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie²¹, des profils des personnes qui ont fréquenté en 2019

16 Rapport de progrès. Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ? Bilan des progrès SPW IWEPS 2019 : <https://www.iweps.be/publication/wallonie-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-progres/>

17 Extrait de Deprez, A. (2019) "Les collaborations logistiques locales organisant l'aide alimentaire : quels apports et quelles difficultés pour les bénéficiaires ?" <https://www.iweps.be/publication/collaborations-logistiques-locales-organisant-laide-alimentaire-apports-difficultes-beneficiaires/>

18 <https://www.foodbanks.be/fr/news#83>

19 https://www.foodbanks.be/images/cont/2021-02-17_banques_alimentaires_pr_chiffres_annuel_file.pdf

20 <https://www.mi-is.be/fr/fead-general>

21 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/accueil-de-jour-aide-alimentaire/>



les services qui offrent des repas, délivrent des colis alimentaires et donnent accès à une épicerie sociale indique que la moitié des personnes **(51,2 %) se déclarent en situation de ménage avec enfant(s)**, qu'elles soient isolées ou en couple²². Les "isolés sans enfant" sont moins représentés (39,3 %).

Trois personnes sur cinq (61,9 %) reçoivent des allocations sociales (revenus d'intégration (30,5 %), mutuelles (9,2 %), allocations pour personnes handicapées (5,0 %), allocations de chômage (13,1 %), pensions (4,1 %)) ; et quasi une personne sur cinq (19,5 %) est "sans revenu" : personne qui ne recourt pas à ses droits sociaux (RIS,...) ou encore en situation de séjour illégal. La grande majorité (79,3%) vit dans des logements privés.

Suite à la crise, les acteurs de terrain ont constaté l'augmentation de nouveaux profils de bénéficiaires, tels que des "travailleurs pauvres" ayant un emploi précaire ou un job étudiant ou des indépendants ne pouvant pas bénéficier des mesures de soutien du gouvernement.

Les associations relèvent également un accroissement important du nombre d'aides ou d'interventions par personne qui s'expliquerait par une aggravation de leur situation sociale (Deprez, 2019).

L'aide alimentaire est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire de la Wallonie. Des zones à forte concentration de bénéficiaires sont observées tout le long du sillon Sambre et Meuse, dans les grandes villes wallonnes, mais aussi dans d'autres zones comme la botte du Hainaut, Chimay ou Couvin²³.

Alimentation et santé

L'alimentation est un des déterminants de la santé. Les besoins nutritionnels varient selon les individus, leur âge, leur sexe, le type d'activités qu'ils exercent.

Si l'accès aux produits alimentaires est globalement garanti en Wallonie, la quantité et la qualité des aliments consommés²⁴, les habitudes de consommation présentent de fortes variations selon les segments de la population.

◆ Etat nutritionnel

L'indicateur le plus fréquemment utilisé pour estimer la malnutrition est la part de la population considérée comme obèse, c'est-à-dire dont l'Indice de Masse Corporelle (IMC²⁵) est supérieur ou égal à 30. Par ailleurs, une personne est considérée en surpoids quand son indice de masse corporelle varie entre 25 et 30.

Le surpoids est fortement lié à l'alimentation (en particulier à une alimentation riche en calories, en sucres et en graisses saturées) mais aussi aux modes de vie de plus en plus sédentaires.

Selon l'enquête Santé²⁶, **plus de la moitié des adultes wallons sont en surpoids ou obèses : 51,8% en 2018, soit 7 points de pourcentage de plus qu'en 1997 (44,8%)**. Même tendance pour la part de la population wallonne de plus de 18 ans souffrant d'obésité, passée de 13,7% en 1997 à 18% en 2018.

Le surpoids et l'obésité augmentent avec l'âge (jusqu'à 54 ans) **et touchent davantage les couches les plus précarisées de la**

22 Ces constats rejoignent ceux dressés au niveau fédéral. Ce sont surtout des familles monoparentales qui font appel à la Banque alimentaire (44%), dont 75% sont des mères célibataires. Le groupe des jeunes (18 à 24 ans) devient également plus important: https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2019/10/chiffres_banques_alimentaires.pdf

23 Voir la carte de Wallonie reprise dans le cadre de l'étude ISADF : https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000203

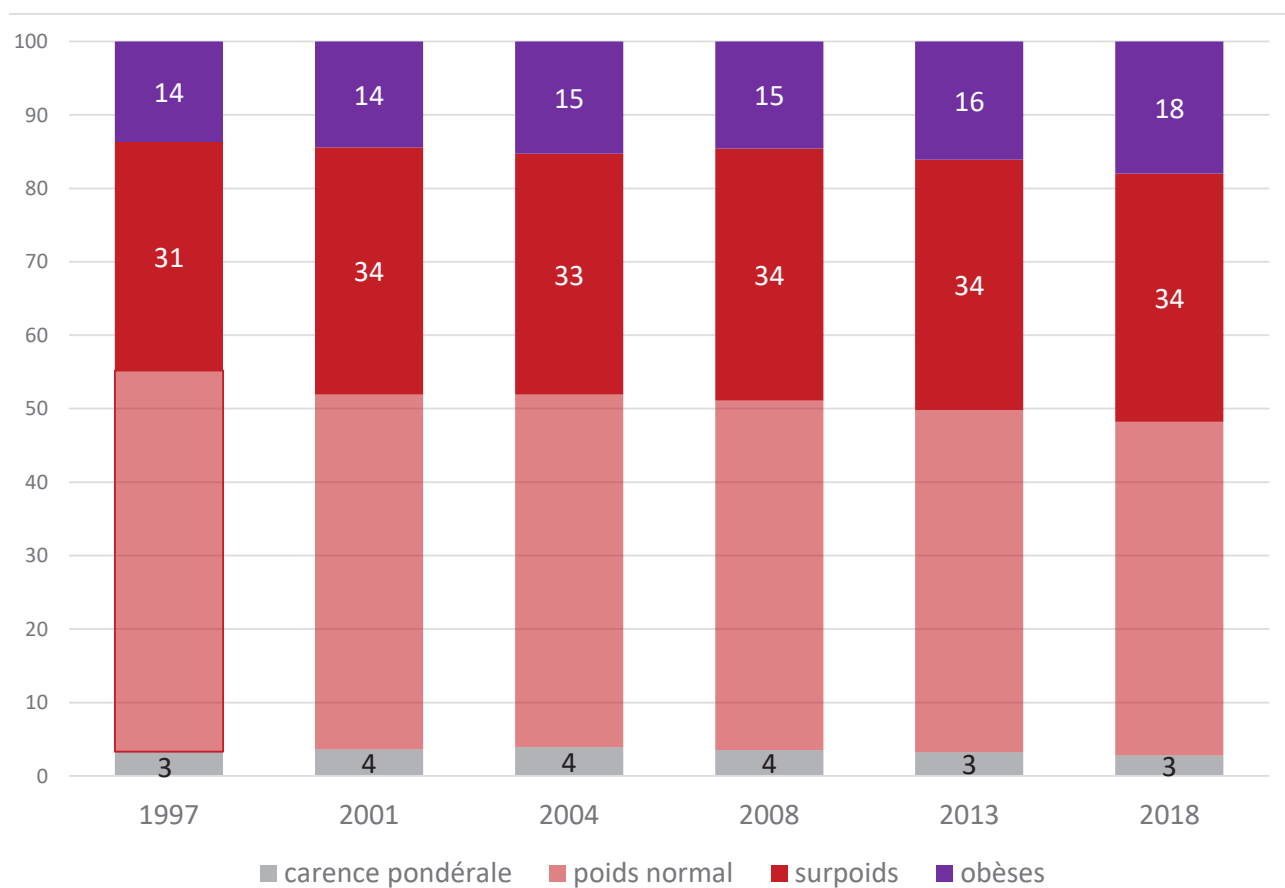
24 Pour des informations sur la qualité de l'eau de distribution, voir Rapport sur le droit à l'énergie et à l'eau : <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-%C3%89nergie2020.pdf>
Pour des informations sur la qualité des sols, notamment en zone rurale voir <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-Environnement-cadre%20de%20vie.pdf>

25 L'Indice de Masse Corporelle est le rapport entre le poids et le carré de la taille. Il s'exprime en kg/m². Cette mesure est corrélée avec la teneur en graisse du corps.

26 S. Drieskens, R. Charafeddine, L. Gisle : Enquête de santé 2018 : Etat nutritionnel. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2019/14.440/62. Disponible en ligne : www.enquetesante.be



Graphique 2 : Evolution du statut pondéral des adultes en Wallonie entre 1997 et 2018



Source : Sciensano Enquête de Santé, Belgique, 1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018²⁷

population. Par exemple dans le groupe des adultes de 18 ans et plus qui n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire, deux adultes wallons sur trois (66,4%) sont en surpoids et 21,4% souffrent d'obésité ; à l'inverse 46,4% des adultes wallons diplômés de l'enseignement supérieur sont en surpoids et 15,7% sont obèses (Drieskens et al).

A l'inverse, **2,8% des adultes wallons sont en carence pondérale** ce qui signifie qu'ils ont un poids trop faible par rapport à leur taille (IMC < 18,5). Ce pourcentage reste stable. La prévalence est significativement **plus élevée parmi**

les 18-24 ans (7,0% en Région wallonne) par rapport aux 35 ans et plus (0,8% à 1,6%). La prévalence est significativement plus faible en Wallonie chez les diplômés de l'enseignement supérieur (2,4%) par rapport aux diplômés de l'enseignement primaire et aux non-diplômés (6,3%)²⁸.

Selon les données individuelles collectées annuellement par les services de Promotion de la Santé à l'Ecole (ONE), en 2018, **24,8% des élèves de sixième primaire sont en surcharge pondérale (obésité comprise)**. Ce pourcentage reste stable²⁹.

27 L'IMC calculé dans l'enquête de santé est basé sur le poids et la taille déclarés par les répondants. En général, les participants ont tendance à surestimer leur taille et à sous-estimer leur poids, surtout lorsqu'une personne souffre de surpoids ou d'obésité, sous-estimant ainsi leur IMC réel. La désirabilité sociale peut expliquer en grande partie ce phénomène et certains sous-groupes (femmes, jeunes et personnes plus instruites) y sont plus sensibles. (Drieskens et al, 2019, page 9).

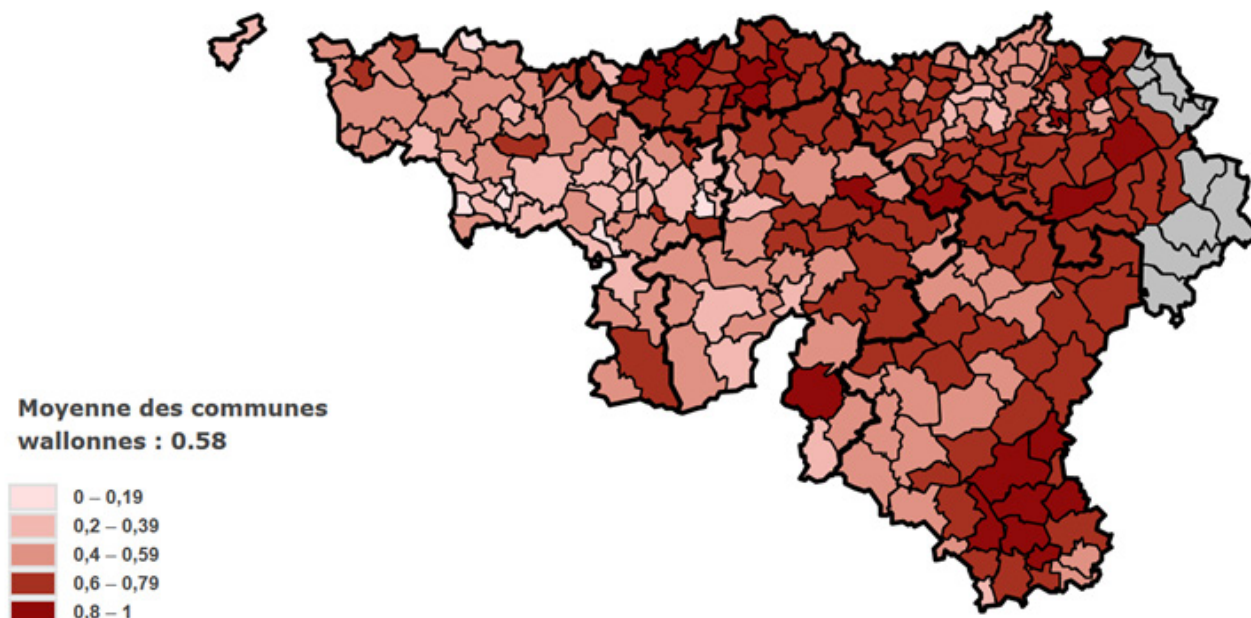
28 Enquête de Santé 2018. Volet Etat nutritionnel, pages 18- 20.

29 https://icpib.iweps.be/indice-situation-sociale-wallonie.php?iss_indicateur_id=775124.

Carte 1 : Pourcentage d'élèves de 6^{ème} primaire en surcharge pondérale. Wallonie. 2017 (normalisé et inversé)³⁰

Sélection de la période : 4 dernières années scolaires cumulées de 2013-2014 à 2016-2017 ▾

Pourcentage d'élèves de 6^e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise) (normalisé et inversé)



Source : ONE – Recueil de données sanitaires. Services de Promotion de la Santé à l'Ecole. Calculs IWEPS avec la collaboration du SIPEs

Note : La surcharge pondérale inclut l'obésité³¹.

Les comparaisons entre communes sont rendues possibles grâce aux opérations de normalisation qui permettent de redistribuer les indicateurs dans un intervalle de [0-1]³². Les communes de la Communauté germanophone ne sont pas concernées par la collecte et sont présentées en blanc sur les cartes.

La répartition spatiale des valeurs montre qu'une grande majorité des communes du Hainaut à l'ouest de la Région ont des valeurs faibles (zones plus claires), traduisant un pourcentage élevé d'élèves en surpoids. Les faibles valeurs concernent aussi quelques communes du sud de la province de Namur, mais également à l'ouest de la ville de Liège. Les valeurs les plus élevées (zones les plus foncées) tradui-

sant une part plus faible d'élèves en surcharge pondérale sont situées en Brabant wallon et dans la province de Luxembourg, en particulier au sud de celle-ci³³.

Selon la section belge du Foodfirst Information and Action Network (FIAN Belgique), l'augmentation significative de l'indice de masse corporelle moyen est **une conséquence directe de l'évolution des régimes alimentaires et de l'industrialisation toujours plus poussée de la chaîne alimentaire** (contribution 2020 au 5^{ème} Rapport périodique de la Belgique au Comité des droits économiques sociaux et culturels³⁴). D'autres facteurs entrent en ligne de compte comme l'augmentation de la sédentarité de certains jeunes.

30 IWEPS, 2019. Construction de l'ISADF à l'échelle des communes de Wallonie - Exercice 2018. Rapport de recherche N° 23 https://icpib.iweps.be/indice-situation-sociale-wallonie.php?iss_indicateur_id=775124

31 Plus de précisions sur le mode de calcul de l'indicateur sur https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000201. Cet indicateur est repris dans l'Indice local d'accès au droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité, établi par l'IWEPS https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000200

32 Ainsi, les communes pour lesquelles la valeur est proche de « 0 » ou égale à « 0 » sont à considérer comme moins favorisées en moyenne que les autres (les moins bien classées dans la distribution des communes). A contrario, les communes qui ont une valeur proche de « 1 » ou égale à « 1 » sont à considérer comme plus favorisées en moyenne que les autres (les mieux classées dans la distribution des communes). Ce qui n'empêche pas, au sein des communes, une variabilité des accès à chacun des droits considérés individuellement.

33 <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/02/RR23-1.pdf>

34 <http://fian.be/Rapport-de-FIAN-devant-le-Comite-des-droits-economiques-sociaux-et-culturels>, page 11.

♦ Habitudes nutritionnelles

Types d'aliments consommés

La consommation alimentaire de la majorité de la population wallonne s'écarte des normes édictées par les autorités sanitaires³⁵.

En 2018, seuls 14% de la population wallonne de 6 ans et plus consommait la quantité journalière recommandée de fruits et légumes (au moins 5 portions) et 38,6% la quantité journalière recommandée d'eau (1 litre). A l'inverse, 23,2% consommaient quotidiennement des boissons rafraîchissantes sucrées qui figurent dans une catégorie distincte de produits qui devraient être évités autant que possible³⁶.

Lorsque le niveau d'instruction augmente, la consommation d'aliments recommandés pour

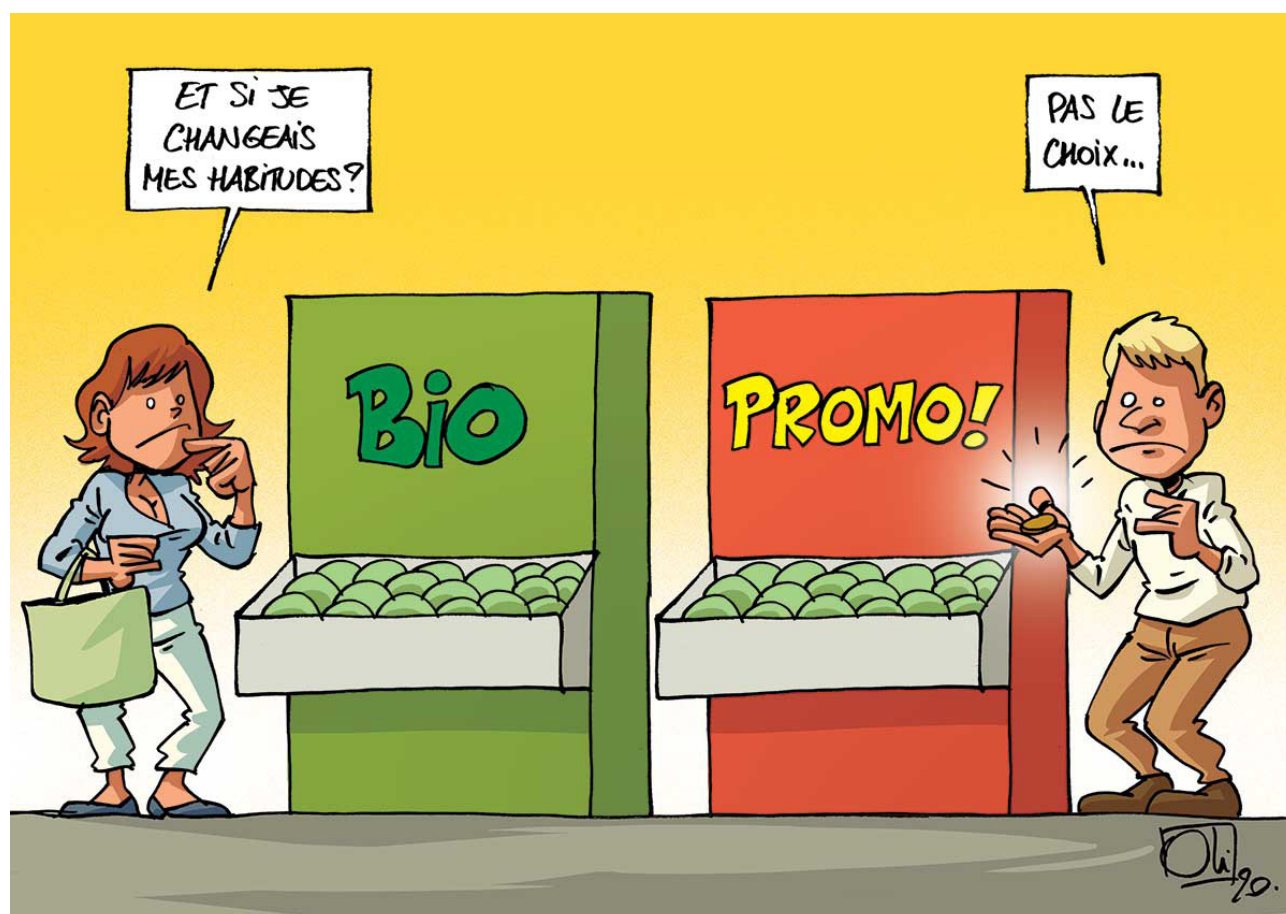
la santé augmente. Les habitudes alimentaires varient également fortement selon les tranches d'âge.

L'enquête de consommation alimentaire de 2014-2015³⁷ fourmille de données précises permettant de comparer les quantités de produits consommés par différents segments de la population.

Et le bio ?

En Wallonie, en 2019, 96% des ménages ont consommé au moins un produit bio sur l'année alors qu'ils n'étaient que 77% en 2008 (Biowallonie, 2020, page 27³⁸).

Trois profils différents de **consommation de produits bio** ont été identifiés parmi les consommateurs bio dans une étude menée par



35 <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/determinants-de-sante/alimentation>

36 Enquête Santé 2018. Habitudes nutritionnelles https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/NH_FR_2018.pdf
47 Thibault (2007), Inégalités écologiques : une réalité en Wallonie <https://www.iew.be/inegalites-ecologiques-une-realite-en-wallonie/>

37 <https://fcs.wiv-isp.be/fr/SitePages/R%3c3%a9sultats.aspx>

38 Le Bio en chiffres 2019 <https://mk0biowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2020/06/Le-bio-en-chiffre-2019.pdf>

GfK Belgium en 2020³⁹ : les consommateurs réguliers (*heavy consumers*) ont acheté des produits bio 69 fois en 2019, donc plus d'une fois par semaine. Les *medium consumers* ont acheté 24 fois du bio sur l'année 2019, soit environ une semaine sur 2. Enfin, 8 actes d'achat ont été réalisés en 2019 par les *light consumers*, soit moins d'une fois par mois.

Les dépenses en alimentation bio varient selon les catégories sociales. "Les personnes de plus de 65 ans dépensent davantage pour des aliments biologiques que le reste de la population wallonne. Concernant la classe sociale (déterminée en fonction du revenu disponible du ménage, du type de fonction et du niveau de formation de la personne du ménage dont le revenu est le plus élevé), les ménages ayant une classe sociale plus élevée consomment davantage bio que les autres classes sociales.

Selon le type de famille, les couples de plus de 54 ans sans enfant sont ceux qui font les plus grosses dépenses pour le bio, suivi des ménages avec des enfants de moins de 5 ans...".

"Parmi les consommateurs occasionnels, on relève une légère prédominance pour les 50-64 ans. Ce profil est également davantage représenté par des ménages de 2 personnes. Les ménages de 5 personnes ou plus sont les moins représentés. Comme pour les *heavy consumers*, le niveau social influe sur les dépenses bio puisqu'on retrouve davantage de ménages à hauts revenus et niveau d'éducation et moins de ménages avec des revenus et niveau d'éducation plus faibles. Dans ce groupe, les ménages sans enfant sont sur-représentés, quel que soit leur âge, par rapport à la population wallonne." (op.cit. page 29).

Conditions de préparation et de consommation

Le pouvoir d'achat n'est pas le seul facteur limitant l'accès à une alimentation de qualité. Plusieurs enquêtes mettent en évidence des **contraintes de temps** qui déterminent parfois fortement les modalités de préparation et de consommation des repas.

En moyenne, en Belgique, le temps de préparation des repas est de 7 minutes pour le petit déjeuner, 15 minutes pour le dîner et 33 minutes pour le souper⁴⁰. Passer davantage de temps à la préparation des repas a été associé, dans plusieurs études, à un régime alimentaire de meilleure qualité, du fait notamment du moindre recours à des plats préparés, souvent riches en calories, en graisse et en sel.

En 2014-2015, le petit-déjeuner était pris à la maison dans 89% des cas, dîner à la maison était une pratique dans 55% des cas, alors que **29% des personnes prenaient leur repas de midi à l'école ou au travail**. Le souper était consommé à la maison dans 86% des cas. Les jeunes de 18 à 34 ans sont la catégorie d'âge qui prend le plus souvent ses repas à l'extérieur.

Les personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type long sont un peu plus nombreuses à manger deux repas par jour ou plus en famille. Ce résultat est parfois mis en relation avec les conditions de travail et de déplacements domicile /travail⁴¹.

L'enquête HBSC 2018⁴² qui analyse les comportements, la santé et le bien-être des élèves en Belgique francophone relève que 25% des adolescents scolarisés en Fédération Wallo-

39 GfK Belgium (2020). Le Marché Biologique en Belgique & Wallonie en 2019. Jan De Boeck & Gilles Raquet citée dans Le bio en chiffres 2019. Echantillon de plus de 1500 ménages wallons.

40 Enquête de consommation alimentaire 2014-2015 : <https://fcs.wiv-isp.be/fr/SitePages/Accueil.aspx>

41 Rapport ATD Quart-Monde op.cit.

42 Eggen M., Bellanger A., Lebacqz T., Pedroni C., Desnoux V., Holmberg E., Dujou M., Castetbon K. Alimentation, activité physique, sédentarité et sommeil – Région wallonne. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles. 2020. https://sipes.ulb.ac.be/docs/HBSC2018_TBR_Alimentation-Sommeil_Wal.pdf



nie-Bruxelles consomment au moins une fois par semaine des repas de type fast-food. Cette proportion augmente en fin de secondaire. Dans le 2^{ème} et 3^{ème} degré du secondaire, les élèves de l'enseignement général et technique de transition présentaient plus fréquemment des habitudes alimentaires favorables à la santé, en comparaison des élèves de l'enseignement professionnel.

♦ **Attentes par rapport à l'alimentation**

Les consommateurs soulignent l'importance de la qualité et de la diversité des produits alimentaires.

Déjà dans l'enquête de consommation alimentaire de 2014-2015, 78% des personnes interrogées étaient en faveur d'un changement du contenu nutritionnel des aliments pour en améliorer la qualité en matière de santé.

L'enquête Solidaris de 2019 met en évidence que 59% des francophones interrogés ont le sentiment qu'on leur propose une majorité de produits alimentaires qui présentent un risque plutôt important ou très important pour leur santé. **Les personnes qui connaissent des fins de mois difficiles sont proportionnellement plus nombreuses que la majorité de la population à considérer qu'elles courent des risques très importants.**

Ainsi, en 2019, 62% des personnes interrogées étaient vraiment inquiètes des résidus de pesticides présents dans les fruits, les légumes et les céréales. Cette inquiétude se manifestait plus souvent parmi les personnes qui n'avaient pas terminé l'enseignement secondaire. L'hypothèse émise dans le rapport est que les plus diplômés ont davantage la possibilité de modifier leurs comportements pour remédier à cette crainte.

Différentes réponses à cette enquête indiquent également une grande méfiance vis-à-vis de

la capacité des entreprises agro-alimentaires à proposer des produits bons et sains pour la santé.

Les enquêtes mettent également en avant d'autres dimensions considérées comme importantes comme le plaisir de consommer certains aliments, la convivialité et les liens qui se développent dans les lieux de production et d'achat alternatifs, le plaisir de partager des repas en famille ou avec des amis, ... **La façon dont on souhaite se nourrir est liée à des facteurs culturels, aux communautés d'appartenance, aux valeurs.**

Adopter des comportements sains ne résulte que partiellement de choix personnels. Cette possibilité de choix dépend fortement du pouvoir d'achat et du temps que l'on peut consacrer à l'alimentation, on l'a vu, mais interviennent aussi l'accès à l'information, l'image de soi, le contexte social dans lequel on évolue, l'offre dans les différents types de commerce, etc⁴³.

Le rapport d'ATD Quart-Monde France (op. cit.) développe ces arguments du point de vue des personnes en situation de précarité.

Production agricole en Wallonie

Une production agricole locale et de qualité est l'un des enjeux du droit à l'alimentation. De nombreux consommateurs sont en demande de produits locaux qui offrent également des garanties de fraîcheur⁴⁴.

Les plans en faveur de modes de production agroécologiques se multiplient⁴⁵.

♦ **Production maraîchère et élevage bio en Wallonie**

Les données publiées par Biowallonie indiquent une progression remarquable des superficies converties en bio⁴⁶.

43 <https://infocentre-sante.eu/>

44 Pour une illustration des dynamiques et des tensions à l'œuvre, voir notamment l'étude prospective sur l'élevage bovin en Wallonie <https://www.iweps.be/publication/futurs-incertains-de-lelevage-bovin-wallonie/>

45 voir aussi les rapports produits par le rapporteur spécial des Nations Unies, Olivier De Schutter <http://www.srfood.org/fr/agroecologie>

46 Pour une analyse du soutien de la Région wallonne à l'agriculture biologique, voir aussi https://www.courdescomptes.be/Docs/2021_02_AgricultureBiologique.pdf



Au 31 décembre 2019, la Wallonie comptait 1.816 fermes sous contrôle bio, ce qui représente 14,3% des fermes wallonnes, soit une ferme wallonne sur sept. La superficie sous contrôle bio atteint aujourd'hui 84.422 hectares, ce qui correspond à 11,5 % de la surface agricole utile en Wallonie. Un hectare agricole wallon sur 9 est donc bio. En 15 ans, les surfaces bio en Wallonie ont été multipliées par 4 et en 10 ans par 2 (Biowallonie, Le Bio en chiffres 2019, page 3⁴⁷).

Ces données doivent bien évidemment être interprétées en fonction de l'évolution des autres modalités de production agricole en Wallonie⁴⁸.

Le nombre d'animaux 'bio' en Wallonie a doublé en 4 ans. Les filières qui ont connu les

progressions les plus importantes sont les filières poules pondeuses (+19%) et poulets de chair (+11%).

♦ Une alimentation durable

Un des objectifs de la Wallonie est de mettre en place un Observatoire de l'alimentation durable afin notamment d'évaluer périodiquement les progrès réalisés, de manière transparente, au moyen d'indicateurs appropriés⁴⁹, parmi ceux-ci une estimation de l'accès effectif de tous à une alimentation de qualité. L'un des enjeux est la déclinaison territoriale de ces indicateurs. Cet axe de travail est plus particulièrement pris en charge par l'IWEPS dans le cadre des travaux sur l'ISADF⁵⁰.

Tableau 2 : Evolution de la superficie des cultures converties en bio en Wallonie

Superficie bio (ha)	En 2011	En 2019	Croissance relative
Prairies	42.882	63.946	49,1%
Grandes cultures (y compris cultures fourragères)	5.862	17.257	194,4%
Légumes	372	2.156	479,6%
Fruits	102	452	343,1%
Semences et plants	7	231	3200,0%
Autres et non alimentaires	26	114	338,5%

Source : Biowallonie. Le Bio en chiffres 2019

47 <https://mk0biowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2020/06/Le-bio-en-chiffre-2019.pdf>

48 <https://agriculture.wallonie.be/agriculture-wallonne-en-chiffres>

49 SPX 2018, Vers un système alimentaire durable en Wallonie. Le référentiel https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2019-05/Referentiel_AD_WEB_compressed.pdf

50 <https://isadf.iweps.be/isadf.php>



4. Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit

Avec, bien évidemment, la réserve des actions et politiques mises en place pour soutenir la production agricole et agro-alimentaire ainsi que leur commercialisation, qui dépassent le cadre développé ici⁵¹, l'action des pouvoirs publics en matière d'alimentation est surtout orientée vers la sensibilisation :

♦ Informer, communiquer et sensibiliser

Le Gouvernement wallon a lancé, en 2015, un Plan wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires, le Plan "REGAL". Reposant sur 17 actions, il vise à réduire de 30% le gaspillage à tous les échelons de la chaîne alimentaire à l'horizon 2025. Parmi ces actions, des campagnes de sensibilisation, du matériel promotionnel, l'organisation d'un forum, le recours au Rest-o-pack.

Par ailleurs, l'Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) est un organisme d'intérêt public (OIP) qui a pour mission, la promotion de l'image de l'Agriculture wallonne ainsi que des producteurs et des produits agricoles et horticoles. Parmi ses activités, l'APAQ-W, dispense des conseils en matière de nutrition. Elle encourage aussi le recours à des productions locales et de qualité.

Le nouveau programme européen à destination des écoles (Progécole) est financé par l'Union européenne et la Wallonie. Il est le résultat d'un travail conjoint de la DGO3, de l'APAQ-W, des Communautés française et germanophone, de l'ONE et du Collège des Producteurs. Le Progécole poursuit un but de santé publique suite aux constats relatifs à la baisse de consommation de fruits et légumes frais et de produits laitiers, en particulier chez les enfants, et à l'augmentation de l'obésité

chez ces derniers. Il vise à fournir et distribuer gratuitement, au minimum 20 fois par année scolaire, à raison de minimum une distribution par semaine, des fruits, des légumes et/ou du lait et des produits laitiers aux élèves des écoles maternelles et primaires situées sur le territoire de la Région wallonne, d'enseignement de plein exercice ordinaire ou spécial, organisées ou subventionnées par les Communautés française et germanophone. Le programme comprend les aspects de sensibilisation et de découverte des produits agricoles frais et locaux par les enfants, les aspects d'information, de communication et sensibilisation des équipes éducatives mais aussi et surtout des parents. Les produits admissibles et la communication relative à l'alimentation saine ont été définis en collaboration avec l'ONE, partie prenante du programme.

Quant à la FWB, son administration générale de l'Enseignement organise un programme de promotion des attitudes saines dans les écoles (PPAS). La promotion d'une alimentation saine et la prévention de l'obésité font partie des programmes prioritaires de médecine préventive développés par l'ONE, qui mène également des campagnes de sensibilisation pour ses projets internes et ses travailleurs médico-sociaux en matière d'alimentation durable et de préoccupations environnementales.

De son côté, la Communauté germanophone est également active dans ce domaine.

♦ Orienter, accompagner, encadrer, former

Le Plan "REGAL", porté par la Wallonie, regroupe diverses actions visant la formation des agriculteurs, des chefs de cantines scolaires, des étudiants en Horeca, ...

La réalisation d'audits de terrain au niveau de différents maillons de la chaîne alimentaire (industries alimentaires, secteur HoReCa...) permet non seulement d'aider à quantifier les

51 Bon nombre d'actions des pouvoirs publics sont orientées vers le soutien et le support aux acteurs de terrain, via différents types de subventionnements (qui débouchent in fine sur la mise en place de mesures très concrètes).

niveaux des pertes alimentaires et d'identifier leurs causes et leurs conséquences, mais aussi d'émettre des recommandations qui ont été compilées dans des brochures de sensibilisation à destination des secteurs concernés.

Le Progécole (UE et Wallonie) comprend également des actions d'accompagnement et d'apprentissage axées sur l'agriculture et l'alimentation saine dans la mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement proposées par l'APAQ-W.

La FWB, toujours au travers des projets internes de l'ONE, organise des formations à l'usage de ses travailleurs en matière d'alimentation durable et d'environnement-santé.

♦ Réduire les inégalités, favoriser l'équité, encourager les solidarités, favoriser la mise en réseau, créer le lien

En 2018, dans le cadre de la "Stratégie Wallonne de Développement Durable", le département du Développement durable du SPW, a élaboré un référentiel pour amorcer une transition vers une alimentation durable dont le premier objectif est de garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable⁵².

Le Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté dispose d'un chapitre "alimentation" (Fiche 2.1 : Favoriser la distribution des invendus alimentaires). En outre, le RWLP (Réseau wallon de lutte contre la pauvreté), qui est subventionné par la Wallonie, a remis son plan de travail pour 2018-2020, dans lequel il est question de l'aspect alimentaire.

♦ Développer l'offre

Le Décret wallon du 23 mars 2017, insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, permet de soutenir davantage le dé-

veloppement des restaurants sociaux et des épiceries sociales.

Dans le cadre de l'action 14 du Plan REGAL (réaliser un état des lieux du don alimentaire), **différents subsides ont été accordés pour :**

- Aider au développement des plateformes d'échanges électroniques des dons alimentaires (Bourse aux dons et FOODWE) en termes de logistique notamment.
- Aider au développement d'une légumerie-conserverie alimentée par des surplus agricoles locaux.
- Soutenir différents projets de proximité via le lancement d'appel à projets. A titre d'exemple, le dernier appel à projets relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire 2016-2017 a permis de contribuer à l'ouverture de 3 épiceries sociales, d'acquérir du matériel de stockage, de conditionnement et de transformation des invendus alimentaires (chambres froides, frigos/congélateurs (dont 1 frigo public), sous-videuses, ...), de conclure 47 nouveaux partenariats entre donateurs et receveurs de l'aide alimentaire et de récupérer et distribuer environ 380 tonnes de denrées alimentaires au profit d'environ 10.500 bénéficiaires potentiels.

Par ailleurs, la Wallonie, sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture de l'époque, a défini, en 2013⁵³, un "plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020" largement concerté avec les acteurs concernés. Ce plan a confirmé une progression du secteur d'année en année. Entre 2013 et 2020, période de programmation du PS-DAB, les chiffres annuels, compilés par Biowallonie, n'ont fait qu'augmenter : plus 47% de la superficie agricole certifiée en agriculture biologique, plus 52% pour le nombre de fermes soit 84.442 ha et 1816 fermes en 2019. 14,3% des fermes wallonnes : une ferme sur sept est donc en agriculture biologique sur notre ter-

52 <http://developpementdurable.wallonie.be/theme/alimentation-durable#collapse33>

53 En parallèle, le Ministre s'était également attelé à la rédaction du code wallon de l'agriculture.

ritoire. Un processus de co-construction est actuellement en cours pour proposer un nouveau "Plan Bio" à l'horizon 2030.

Dans une moindre mesure, le programme de développement rural (PwDR) 2014-2020 a abordé la thématique de l'alimentation via quelques projets portés par des GAL dans le cadre de la mesure LEADER et contribue à développer la production agricole (en quantité et en qualité). Cependant on peut considérer que le PwDR contribue également à développer l'offre alimentaire via le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, à la production biologique et à la transformation des produits agricoles.

Le département du Développement durable du SPW SG soutient ces dispositifs à travers la 2ème stratégie de développement durable approuvée par le Gouvernement wallon en juillet 2016. Au demeurant, l'un des axes de cette stratégie porte sur l'alimentation durable (voir supra).

Un Pôle de compétitivité, Wagralim, a été mis en place dans le cadre des Plans Marshall dont 2 axes stratégiques concernent la Nutrition/Santé et les Filières durables (<http://www.wagralim.be/missions-strategies/>).

Il est également utile de faire mention des travaux de l'AviQ et de l'Observatoire wallon de la Santé dans le cadre notamment du PARES (des actions sont en lien avec l'obésité et le surpoids).

A une autre échelle, la création de jardins communautaires entre parfaitement dans les objectifs des Programmes communaux de développement rural (PCDR) financés par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ou des Plans de cohésion sociale axés sur les droits fondamentaux et soutenus par la direction de la Cohésion sociale.

Sans oublier l'eau (de distribution) en tant qu'aliment. En effet, la Wallonie dispose d'eaux

de très haute qualité parmi les plus contrôlées au monde (grâce au Code de l'Eau), et d'un réseau de distribution publique performant, auquel est raccordé plus de 99,9 % de la population⁵⁴.

♦ Donner une aide, financer

Le SPW Agriculture gère des subventions qui contribuent à développer l'aide alimentaire :

- Appels à projets Halls-relais agricoles (<https://agriculture.wallonie.be/halls-relais-agricoles>) qui ont permis de mettre en place des fromageries (Fromagerie du Bairsoû ; Atelier fromager de l'EPASC à Ciney), un atelier de découpe de volailles (Ferme de Gibecq), un atelier mobile de pressage de fruits, le magasin coopératif AgricoVert, etc.
- Subvention du guichet unique DiversiFerm (<http://diversiferm.be/>) qui a pour but d'accompagner les agriculteurs-transformateurs et les artisans de l'agro-alimentaire dans leurs productions de denrées alimentaires artisanales et la commercialisation via les circuits courts.
- Plusieurs subventions en lien avec le développement des circuits courts dont les bénéficiaires sont la commune de Dour, le réseau des GASAP, le réseau des consommateurs responsables, l'asbl du Grain au Pain, etc...

♦ Montrer l'exemple, adopter le changement

Le Comité stratégique du Service public de Wallonie a adopté un Plan interne de développement durable pour la période 2016 – 2019 dont un des objectifs était de "proposer des boissons et denrées durables" (à savoir saines, issues de l'agriculture biologique ou du commerce équitable, etc.) aux agents du SPW et veiller à réduire les déchets liés à la consom-

54 Voir l'Atlas de la qualité des eaux de distribution publique en Wallonie : http://environnement.wallonie.be/de/eso/eau_distribution/index.htm

mation alimentaire. Depuis, les agents du Service Public de Wallonie peuvent acheter, sur leur lieu de travail, des "friandises" issues du commerce équitable. En outre, le département du Développement durable a organisé, en 2015, une semaine du développement durable consacrée à l'alimentation visant, notamment, à sensibiliser à l'équilibre alimentaire. Le nouveau Plan de développement durable et de déplacements du SPW 2020-2024, repris dans le contrat d'administration, confirme ces objectifs. Ce nouveau Plan prévoit d'équiper des bâtiments de fontaines à eau et eau pétillante et de généraliser l'utilisation de pichets à eau, de développer une offre de soupe voire un salad bar, des sandwiches et/ou de fruits.

La direction du Développement durable du ministère de la FWB organise également des activités et des conférences destinées aux membres de son personnel en vue de les sensibiliser à l'environnement, la diététique, l'alimentation durable, la culture biologique et au bien-être.

En outre, les choix de la politique agricole de la Wallonie ont une incidence également sur la qualité de la production alimentaire régionale. Les choix opérés dans le Programme de prévention de la production de déchets (qui constitue le cahier 2 du Plan wallon des Déchets-Ressources – PWD-R) ont également une influence sur les quantités et la qualité des denrées alimentaires consommées en Wallonie, que cela soit par exemple à travers le respect de l'échelle de Moerman, les mesures du Plan REGAL, la promotion de produits locaux à moindre impact environnemental ou encore les mesures qui visent à favoriser le don alimentaire.

5. Regards "critiques"⁵⁵

L'alimentation se trouve à la croisée de certaines compétences fédérales (par exemple

en ce qui concerne la TVA), communautaires (action promotion de la santé pour les enfants et dans les écoles développées par l'ONE et l'AGE) et régionales (à travers la promotion de la santé et les actions de médecine préventive menées par l'AVIQ, l'agriculture ou le développement durable) tout en constituant une problématique européenne voire mondiale.

En ce qui concerne le Fédéral :

- La TVA est réglementée par le Fédéral et détermine, pour partie, les comportements d'achats.
- Une situation de "fait accompli" est pointée dans le chef du pouvoir fédéral dans la mesure où le ministère de l'Intérieur impose les banques alimentaires comme partenaires obligés pour les grandes surfaces, sans consultation des Régions.
- Le Fédéral décide sans donner les moyens aux Régions de la mise en œuvre des actions.

En ce qui concerne le rôle de la Wallonie :

- L'analyse met en évidence le peu d'initiatives régionales et leur manque d'incidence en matière d'alimentation. Ce droit est rencontré par plusieurs initiatives mises en place par le secteur associatif, des acteurs privés, voire des citoyens. Il se met en œuvre progressivement par "secteurs" : écoles, maisons de retraite, ... Il existe bien quelques initiatives locales avec des pratiques expérimentales ou des politiques en attente au niveau des GAL, PCS, ..., mais celles-ci sont perçues comme palliatives et ponctuelles.
- Il n'existe donc pas encore de politique globale de l'alimentation. Cette thématique est fortement associée à l'agriculture et donc à l'administration de l'agriculture, dont les compétences sont peu articulées aux enjeux sous-jacents du droit à l'alimentation. Il ne fait pas l'objet d'une vision

⁵⁵ Les éléments d'évaluation qui suivent ont été mis en évidence, à titre individuel et en toute liberté, par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif consacré au droit à l'alimentation et n'engagent donc pas les institutions dont ils relèvent.

d'ensemble. Toutefois, dans la cadre de la 2ème stratégie wallonne de développement durable, une action prévoit la définition des principes et critères de l'alimentation durable en Wallonie. Les travaux d'élaboration d'un référentiel du système agro-alimentaire durable en Wallonie ont été menés en 2017 – 2018 avec les acteurs concernés.

- Localement, surtout dans les villes, on assiste à la mise en place de la distribution alimentaire aux plus démunis avec l'appui de la Fédération des services sociaux. Mais elle présente des coûts élevés et est soumise aux contraintes de l'AFSCA, ce qui complique cette redistribution dans la pratique. En effet, l'aide alimentaire doit garantir une alimentation sûre aux plus démunis ce qui implique de maîtriser les risques liés à la distribution d'aliments et peut s'avérer onéreux. C'est le rôle de l'AFSCA de contrôler l'application de la législation européenne en matière d'hygiène alimentaire pour assurer au consommateur une alimentation sûre.
- Un autre facteur souvent mis en évidence pour expliquer les difficultés rencontrées par les associations d'aide alimentaire réside surtout dans le manque de (mutualisation) des moyens logistiques (transport, tri, stockage, conditionnement) et de transformation des denrées reçues (en particulier lorsque ces associations sont confrontées à des "pics" de dons de produits frais).
- Il se produit un décrochement progressif entre l'APAQ-W et le SPW Agriculture.
- L'alimentation constitue l'une des portes d'entrée vers la cohésion sociale.

6. Enjeux et perspectives au regard de ce droit

Différentes tendances sont pointées :

- Les participants ont le sentiment d'une baisse du seuil d'exigence de l'Union européenne en termes de labellisation, d'étiquetage et de traçabilité, parallèlement à une pression plus importante en termes de normes de commercialisation et de production (normes environnementales).

Pourtant, les règles européennes en matière de labellisation, étiquetage et traçabilité n'ont pas été amoindries ; par exemple, la labellisation des indications géographiques a été renforcée par l'adoption d'une nouvelle réglementation en 2012 (règlement (UE) n°1151/2012) prenant en compte l'essor des indications géographiques et les besoins spécifiques de ce type de production, tant sur le marché intérieur européen, qu'à l'exportation (la protection des produits sous IG fait partie des chevaux de bataille de la Commission européenne lors de la négociation d'accords de libre-échange car de nombreux produits souffrent d'usurpations en tout genre) ; de même avec le règlement FIC (Food Information Consumer), et aussi la révision des règles dans le cadre du 5-Pack comprenant entre autres le règlement Contrôles.

Les normes de commercialisation ont pour objectif de faciliter le commerce et de permettre à des intermédiaires d'acheter des produits avec des qualités garanties. L'UE ambitionnant de poursuivre l'augmentation de l'exportation des produits agricoles sur les marchés tiers, elle abandonne petit à petit certaines normes pour adopter des normes internationales, notamment celles de la CEE-ONU pour les fruits et légumes. Ces normes sont tout aussi strictes que les normes UE (parfois un peu moins), mais elles permettent aux intermédiaires des pays tiers et de l'UE de se comprendre au niveau des spécificités des produits commercialisés.

Il y a un peu moins de 10 ans, l'UE a abandonné une série de normes de commercialisation couvrant plusieurs fruits et légumes pour les remplacer par une norme générale de commercialisation. En conséquence, les grandes et moyennes surfaces ont fixé leurs propres exigences, engendrant beaucoup de difficultés pour les producteurs devant répondre à des cahiers des charges de distributeurs dont les exigences étaient différentes.

Là où les normes sont plus contraignantes que par le passé, c'est au niveau environnemental (UE) et au niveau de la législation sociale (travail – fédéral).

- L'émergence de l'éthique et du développement durable se traduit par une consommation responsable : locale, éthique, biologique, respectueuse de l'environnement, ...
- Les filières courtes, locales semblent de plus en plus recherchées par les consommateurs et se développent progressivement en Wallonie.
- Les régimes alimentaires (sans gluten, sans lactose, sans et/ou appauvris en sel⁵⁶, ...) font florès. Ils sont porteurs d'effets variables sur l'alimentation et la santé : diminution de certaines consommations mais aussi risques d'"auto-médication".
- Le débat sur les productions d'OGM n'est sans doute pas clos. Ceux-ci sont produits sur d'autres marchés que le marché européen et il existe une volonté de les développer au sein de l'Union dans une optique d'amélioration des rendements et des performances de l'agriculture.

Un enjeu en particulier est cité :

- Comment concilier qualité et accès à l'alimentation sans induire des coûts plus importants, notamment pour les personnes précarisées ?

7. En conclusion

Bien que l'alimentation corresponde à un besoin primaire pour l'humain, ce droit ne fait pas encore partie des priorités des pouvoirs publics, même si de plus en plus d'attention y est portée. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela, parmi lesquelles, peut-être, le fait que le niveau de vie, en Belgique, soit globalement élevé par rapport à d'autres régions du monde où l'accès à l'alimentation est nettement plus préoccupant. Pourtant, dans un contexte de précarisation croissante, il n'est pas futile (ou inutile) de développer un plan d'actions pour garantir ce droit, notamment aux plus démunis.

Le caractère transversal du droit à l'alimentation, impliquant plusieurs niveaux de pouvoir, mais aussi plusieurs départements, constitue également un facteur de complexité expliquant notamment pourquoi le département du Développement durable du SPW s'y penche plus résolument.

D'un point de vue éthique, manger à sa faim (en quantité et régularité) est sans nul doute un droit fondamental, mais manger, en qualité, des produits sains et accessibles l'est également. La Wallonie, en tant que pouvoir politique en charge de l'agriculture et du développement durable, en tant que partenaire commercial d'autres régions (d'Europe en particulier) et la FWB, en tant que pouvoir public en charge de l'éducation, ont chacune un rôle à jouer pour faire respecter ce droit. Des campagnes d'information pour sensibiliser la population s'avèrent nécessaires. Mais des actions pour favoriser une offre suffisante et satisfaisante, entre autres dans un souci de santé publique et de respect de l'environnement, sont également essentielles pour soutenir les initiatives privées et citoyennes.

56 L'excès de sel dans les aliments transformés est fréquemment cité comme un facteur de risque sanitaire important.

8. Synthèse

DROIT À UNE ALIMENTATION Saine & ÉQUILIBRÉE

Finalité

"Tous les citoyens wallons ont droit à une alimentation en quantité et en qualité suffisante (équilibrée et diversifiée) accessible physiquement et économiquement"

FONDEMENTS DU DROIT

Même si le "droit" n'est pas reconnu comme tel, il peut être documenté comme suit :

- La disponibilité à partir des ressources naturelles (à travers la production, la pêche, la chasse, la cueillette) ou en vente (marchés, magasins)
- L'accessibilité qui garantit un accès physique et économique (financièrement abordable)
- L'adéquation de l'alimentation par rapport aux besoins diététiques en fonction de l'âge, santé, conditions de vie, travail, sexe, ... par rapport aux dangers et au "culturellement acceptable"

ÉTAT DES LIEUX

- L'accès aux produits alimentaires dépend des possibilités de déplacement et des revenus
- La part du budget que les ménages consacrent à l'alimentation est équivalente, et vaut environ 12%, quel que soit le niveau des revenus. En 2020, 6,4% des Wallons déclaraient ne pas être en capacité financière de s'offrir un repas composé de viande. L'alimentation est très souvent la variable d'ajustement dans le budget des personnes en situation de précarité qui considèrent qu'elles courent des risques très importants pour leur santé.
- De plus en plus de personnes en situation de pauvreté recourent en urgence à l'aide alimentaire. On constate non seulement une augmentation de nouveaux profils de bénéficiaires ("travailleurs pauvres" ayant un emploi précaire ou un job étudiant, indépendants ne pouvant pas bénéficier des mesures de soutien) mais aussi un accroissement du nombre d'aides ou d'interventions par personne (aggravation de leur situation sociale)
- Plus de la moitié des adultes wallons sont en surpoids ou obèses. Cela touche davantage les couches les plus précarisées de la population
- La consommation alimentaire de la majorité de la population wallonne s'écarte des normes édictées par les autorités sanitaires. Adopter des comportements sains ne résulte que partiellement de choix personnels.
- Outre le pouvoir d'achat limitant l'accès à une alimentation de qualité, les contraintes de temps déterminent parfois fortement les modalités de préparation et de consommation des repas

INSTRUMENTS

Hors production agricole et agro-alimentaire, le rôle de la RW et de la FWB est **relativement peu connecté à la finalité du droit et porte surtout sur :**

- L'information et la sensibilisation au niveau des habitudes saines de consommation, du gaspillage alimentaire
- L'accompagnement des consommateurs, Horeca, producteurs, distributeurs à œuvre contre le gaspillage
- L'administration wallonne montre l'exemple en proposant des produits issus du commerce équitable

REGARDS «CRITIQUES»

- Le Fédéral impacte ce droit à travers la TVA (ce qui détermine pour partie les comportements d'achat), le choix des banques alimentaires
- La Région occupe peu le terrain. Ce sont surtout le secteur associatif, des acteurs privés, les citoyens qui font preuve d'initiatives (ex : collectes, distributions de colis, frigos solidaires, ...)
- Il n'existe pas de politique globale de l'alimentation (associée à l'agriculture). Cette thématique est abordée dans le plan stratégique de développement durable
- La mise en place de la distribution de surplus alimentaires soumise à l'AFSCA

TENDANCES

- Baisse du seuil d'exigence de l'UE au point de vue labellisation, étiquetage, traçabilité, ...
- Mais pression plus forte au point de vue des normes de production et de commercialisation
- Émergence de l'éthique et du développement durable → consommation responsable
- De + en + filières courtes, locales
- Régimes alimentaires, jours "sans ..." avec des effets variables sur l'alimentation et la santé
- Débat sur les OGM non clos

ENJEUX

Conciliation de la qualité avec l'accès à l'alimentation (coût)

CONCLUSION

L'alimentation est un besoin primaire et mérite toute l'attention requise dans un contexte de précarisation de la société. Cela signifie manger à sa faim (en quantité et régularité) mais également en qualité des produits sains, traçables, ... à un coût accessible.

Cette attention doit sans doute dépasser la sensibilisation

Pour la CS :

Même si la Belgique est un pays "relativement" riche au regard d'autres régions du monde où la problématique de l'alimentation est sans doute plus cruciale, il n'empêche que tous les citoyens ne sont pas égaux à l'égard de ce droit. Les initiatives de solidarité se heurtent à la réglementation stricte et entravent le partage.

